

Une addition encore plus récente à l'appareil de repérage installé sur terre est le développement de l'instrument de repérage dont on se sert à bord. Afin d'encourager ce développement, le Ministère a établi des postes-phares dans quelques phares et bateaux-phares (voir tableau 69). Ces postes de sans fil transmettent des signaux caractéristiques dans un radius approximatif de cinquante milles régulièrement toutes les heures lorsqu'il fait beau et continuellement lorsque le temps s'obscurcit de façon à gêner la navigation. Les bâtiments dotés de leurs propres instruments de repérage peuvent ainsi déterminer leur position avec l'aide des postes-phares. L'outillage entier de ces derniers est maintenant standardisé et fonctionne automatiquement, étant contrôlé au moyen d'une horlogerie qui met en marche dans la suite qu'il faut, le moteur à essence, les générateurs et les autres instruments, les fait fonctionner pendant un laps de temps déterminé et faisant arrêter toutes les parties mouvantes à la fin de cette période.

Il y a un bon nombre d'années que les nations maritimes ont organisé la patrouille internationale des routes de navigation de l'Atlantique pour signaler par sans fil la présence d'icebergs et de champs de glace. En plus, il y a un autre obstacle de ce genre qui intéresse tout spécialement le Canada; il s'agit des glaces qui s'entassent dans le bas du golfe St-Laurent tous les printemps avant l'ouverture de la navigation de Montréal et Québec. Le gouvernement a organisé à cet effet un service de croisière qui se fait tous les ans au cours de la période des glaces et qui est confié aux brise-glaces "Mikula" et "N. B. McLean" ou "Montcalm". Ces bâtiments parcourent le détroit de Cabot, observent les champs de glace et les icebergs, et radiotélégraphient aux vaisseaux des renseignements sur leur situation et leurs parcours, avec des recommandations quant à la route à suivre. Les brise-glaces ouvrent un chenal dans les glaces lorsqu'il est impossible d'éviter l'obstacle en changeant de route.

Afin d'assurer la protection des voyageurs et des équipages, tous les paquebots et cargos touchant aux ports canadiens sont obligés d'être munis d'appareils sans fil qui doivent être confiés à des opérateurs exercés possédant un certificat de compétence. Pour faire observer ce règlement, le ministère maintient un service d'inspection des plus compréhensifs; les inspecteurs placés dans divers ports par tout le Dominion sont chargés de vérifier le bon état des appareils en question des bâtiments de tous les pavillons et la compétence des opérateurs. Les examens qui précèdent l'émission du certificat de compétence sont tenus par la Division de la Radio, 2,938 certificats ayant été décernés jusqu'au 31 mars 1931.

Le tableau 69 donne le nom et l'emplacement des postes radiotélégraphiques du gouvernement établis au Canada et en Terre-Neuve. Les numéros précédents de l'Annuaire donnaient également les postes commerciaux, mais il est impossible d'en faire autant cette fois-ci vu leur nombre toujours croissant. Une liste de ces postes en exploitation pendant 1926 a paru aux pages 667-668 de l'édition de 1926; la liste officielle des postes canadiens est publiée tous les ans par la division de la Radio, Ministère de la Marine, et se vend à 25 cents l'exemplaire, y compris les suppléments.

Le tableau 70 donne le nombre de communications et de mots dépêchés et les frais d'exploitation des postes du gouvernement situés sur les côtes est, les côtes ouest, les Grands Lacs et la baie et le détroit d'Hudson. En 1930-1931, le nombre de communications se chiffre par 396,727, contre 440,912 en 1929-1930, 456,239 en 1928-1929, 404,144 en 1927-1928 et 402,023 en 1926-1927, tandis que le nombre de mots est de 8,534,982, comparativement à 9,167,302 en 1929-1930, 8,942,945 en 1928-1929, 7,695,757 en 1927-1928 et 7,347,794 en 1926-1927.